Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_097-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

CONVOCATION : 11 septembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Isabelle LIMOUX, Audrey BOURDIN, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ.
Procurations : Aurélie DEMÉ, Yannick COCHAUD, Marie-Andrée PELLAN, Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

97. FINANCES - Décision Modificative n° 2 - budget annexe pôle santé (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 99-2025 en date du 11 décembre 2025 portant sur la DM n° 3 du budget principal,
Vu la délibération 44-2026 en date du 6 mars 2026 portant sur l'adoption du BP 2026 du budget annexe « pôle santé »,
Vu la délibération 83-2026 en date du 10 juillet 2026 portant sur la DM n°1 du budget annexe « pôle santé »,

M. LE BOUGUENEC, adjoint aux finances présente l'exposé suivant :

Le budget annexe « pôle santé » a fait l'objet de subvention du Budget principal pour les travaux pour un montant total de 735 715.43 €.

Fin 2025 a été mis au vote de l'assemblée délibérante la DM 3 portant notamment sur la nature de ce versement du budget principal au budget annexe (qualifié de subvention d'équipement), de la durée fixée à 30 ans (même durée que l'amortissement du bien).
Une première régularisation sur l'exercice 2025 a eu lieu pour un montant de 216 427.43 € correspondant aux crédits inscrits sur l'exercice.
Le montant total s'élevait néanmoins à 735 715.43 €. Il y a donc lieu d'effectuer une régularisation pour le reste du montant soit 519 288 € (correspondant aux versements en 2021 et 2022).

Il est donc proposé la Décision Modificative suivante :

En section Investissement

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_097-DE

	BP 2026 + DM 1	DM proposée	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées - article 168741 « communes membres du GFP »	0 €	+ 519 288 €	519 288 €
INVESTISSEMENT - recettes			
Chapitre 13 - subventions - article 13148 « autres communes »	0 €	+ 519 288 €	519 288 €

Le budget en section d'Investissement s'équilibre au même montant de 907 343.76 €.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission « AFRH » en date du 09/09/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette Décision Modificative comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

